



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**DEC 25 - 359**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20250402-DEC25-359-AR  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**Publié le**  
**03 AVR. 2025**

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse  
Service Réussir

### DECISION DU MAIRE

**Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle de 500 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) afin de financer une année d'étude à l'étranger**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023-051 du conseil municipal du 22 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles d'attribution d'aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) ;

**Considérant** ce qui suit :

En application de la délibération susvisée et suite à la demande de Mme GUEHOUN Romane, tendant au soutien de la commune à l'aide à la mobilité afin de financer son année d'étude à l'étranger, il est décidé, dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), d'accorder une aide exceptionnelle à hauteur de 500 €.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** dans le cadre du dispositif CCR, une aide exceptionnelle de 500€ à Mme GUEHOUN Romane.

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Champigny-sur-Marne le **03 AVR. 2025**

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Transmission en préfecture, le	03 AVR. 2025
Publication, le	03 AVR. 2025
Certifié exécutoire	03 AVR. 2025
Le Maire	



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00